

Commune de FRESSE  
Compte rendu conseil municipal du 16 décembre 2020

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le lundi 10 décembre 2020 pour la session ordinaire du mercredi 16 décembre 2020.

L'an deux mil vingt, le vendredi 16 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de convivialité, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire**,

**Etaient Présents** : Mmes **CORDIER Isabelle, GAUDIN Marylène, GWINNER Marie-Blanche, LALLOZ Corinne, LAPARRA Isabelle, PHEULPIN Marie-José**  
Mrs **CONVERSET Jacques, DAUPHIN Luc, GORRIERI Richard, HORHANT Jérémie, LOVAT Philippe, MONNIER Pierre, PERNOT Jean-Marie, RIBAUD Régis, M. DAGUE Alain, Maire.**

**Absents excusés** : Néant

**Absents non excusés** : Néant

**Madame LAPARRA Isabelle** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbations du compte rendu conseil municipal du 23/10/2020,
- Loyer : appartement ancienne école,
- Assiette des coupes ONF
- Renouvellement convention pôle assistance informatique,
- Convention médecine Centre De Gestion,
- Recrutement d'un agent en contrat PEC,
- Défis Famille à Biodiversité Positive
- Annulation des titres frais de scolarité année 2010,2011,2012.2013
- Demande de subvention AFSEP,
- Questions diverses.

Début de séance : 18h37.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'inscrire un point à l'ordre du jour :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise l'inscription à l'ordre du jour le point suivant :

-Plan de relance programme 2021 travaux de réhabilitation du réseau d'eau, maîtrise d'œuvre au cabinet ANDRE. Tarification du prix de l'eau.

Le conseil municipal donne son accord et inscrit le point à l'ordre du jour.

**Approbation du compte rendu :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

**Prix des loyers dans l'ancienne école**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée des travaux dans l'ancienne école. Il convient de déterminer le montant du loyer des deux appartements

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de fixer le prix du loyer de l'appartement n°1 de 102 m<sup>2</sup> à 612.00€ et 50.00€ de charges.

DECIDE de fixer le prix du loyer de l'appartement n°2 de 57 m<sup>2</sup> à 370.00€ et 50.00€ de charges

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire

### **Assiette des coupes ONF**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du Régime Forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance de la commune, les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiettes. C'est-à-dire les coupes prévues à l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que le cas échéant les coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées en raison de motifs techniques particuliers. La proposition d'inscription des coupes pour l'année 2021 sont : Parcelles 8, 9, 10, 36, 38 en résineux et en feuillus ainsi que des chablis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'état d'assiette des coupes 2021,  
DECIDE de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles suivantes :8, 9, 10, 36, 38,  
DECIDE la vente de chablis en bloc sur pied.

### **Renouvellement convention pôle assistance informatique**

Monsieur le Maire présente l'Agence Départementale INGENIERIE70, l'agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financière.

Cette assistance comprend notamment quatre compétences optionnelles :

\*Compétence aménagement,                   \*Compétence Application Droit du Sol  
\*Assistance Informatique                   \*Compétence Eau

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au pôle Informatique d'Ingenierie70. Qu'une convention a été signée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle prendra fin le 31 décembre 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation etc... à INGENIERIE70,  
APPROUVE les missions confiées à INGENIERIE70 décrite dans la convention,  
AUTORISE le Maire à signer la convention avec INGENIERIE70 ainsi que tout document nécessaire pour sa réalisation.

### **Convention médecine Centre De Gestion**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le service de médecine de prévention du Centre de Gestion de Haute-Saône, qui a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents. Ainsi tout agent doit bénéficier d'examen médical lors de sa prise de poste ou changement de poste, d'examen périodique (au minimum tous les deux ans), les agents qui le demandent, bénéficient d'un examen médical supplémentaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité  
DECIDE d'adhérer au service Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,  
S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget,  
AUTORISE Le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants.

### **Recrutement d'un agent en contrat PEC**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat PEC qui est dédié au Public Jeune, c'est un contrat d'accompagnement dans l'emploi basé sur un contrat de travail de droit privé d'une durée hebdomadaire de 20h minimum et ne pouvant pas aller à plus de 35h. La durée du contrat est de 11 mois, des renouvellements peuvent être accordés pour une durée de 6 mois dans la limite de 24 mois. La rémunération ne peut pas être inférieure au SMIC, il bénéficie d'une aide à l'insertion de la part de l'état fixé par le Préfet de région jusqu'à 65% du SMIC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité :  
DECIDE le recrutement d'un jeune en contrat PEC pour le service de l'eau et seconder l'agent communal dans certaines tâches.

### **Défis Famille à Biodiversité Positive**

Monsieur le Maire laisse Madame GWINNER Marie-Blanche présenter le défi famille en qualité de déléguée au Parc Régional Du Ballon Des Vosges. C'est à l'initiative de la Fédération des Parcs Régionaux que le projet a vu le jour. Certains d'entre eux avaient déjà travaillé sur des projets tel que l'alimentation positive ou le défi zéro déchet, mais jamais sur le défi « Famille à Biodiversité Positive », car il est complètement transversal et implique autant nos habitudes de vie

que notre relation à l'eau, à la terre.

Le PNRBV est composé de 4 départements Haut-Rhin, Territoire de Belfort, Vosges et la Haute-Saône, dans chaque département une commune a été sélectionnée dont la commune de FRESSE.

Dans chaque commune trois familles seront sélectionnées pour faire partie de cette aventure. Ce défi est entièrement financé par le Parc naturel Régional Des Ballons Des Vosges, il ne peut se réaliser qu'à partir du moment où chaque conseil municipal de chaque commune concernée donne un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

DECIDE de s'investir dans la réalisation de ce projet, il désigne madame LAPARRA Isabelle comme interlocutrice privilégiée avec le PNRBV.

#### **Annulation des titres frais de scolarité année 2010,2011,2012,2013**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune doit annuler les frais de scolarité des années 2010, 2011, 2012, 2013 émis pour la scolarisation d'enfant à l'école de Fresse.

La commune de résidence ne veut pas régler les frais en l'absence d'une convention signée entre les deux communes. La trésorerie de Lure nous demande d'annuler les titres émis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité

DECIDE d'annuler les titres de recettes des années 2010, 2011, 212, 2013.

#### **Demande de subvention AFSEP**

Monsieur le maire fait la lecture de la demande de subvention de L'Association Française Des Sclérosés En Plaques pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention de 20.00€ à L'AFSEP.

#### **Maitrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de travaux à envisager dans le cadre du plan de relance.

Afin de mener à bien les études et les travaux, il rappelle la nécessité du choix d'un maître d'œuvre et propose de retenir l'offre du Cabinet ANDRE.

Pour un montant de maîtrise d'œuvre de 18 900 € H.T (22 680 € T.T.C).

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires pour mener à bien ce projet.

#### **Prix de l'eau :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que si la commune veut améliorer son exploitation du service eau et prétendre à des subventions de la part de l'Agence du Bassin, il s'avère nécessaire de réviser les tarifs,

Il rappelle les tarifs en vigueur fixés par délibération n°23 du 4 mars 2016 concernant le service EAU :

Location compteur :	40.00 € par an	le M3 eau :	0.80 €
---------------------	----------------	-------------	--------

Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE**

**DECIDE D'APPLIQUER** les tarifs suivants sur facturation 2021 (Consommation eau du 01.06.2020 au 31.05.2021) selon le mode de calcul préconisé par les services préfectoraux ;

Soit	la location du compteur : 40 €	le m <sup>3</sup> d'eau : 1€ 10
------	--------------------------------	---------------------------------

#### **Questions diverses :**

Distribution du Fressemag ; il sera distribué en même temps que le bulletin de la Communauté De Communes Des Mille Etangs

Levée de séance à 20h40

Vu,

**Le Maire,**

**Alain DAGUE.**